

- 3 **Vieux Village (1,5 km)** : Descendre par la route à droite pendant 400 m en passant 2 virages en épingle. Prendre la 1ère route à gauche jusqu'au carrefour. Emprunter immédiatement la piste en contrebas. Continuer sur 1 km jusqu'au croisement du Chaylar.
- 4 **«Le Chaylar» (3 km)** : Longer cette route en face sur 500 m puis, après le pont vert, emprunter la piste montante à gauche s'enfonçant dans le sous-bois. Ne jamais la quitter pendant 1,5 km jusqu'au col de l'Armurier.
- 5 **Col de l'Armurier (5 km)** : Prendre immédiatement le sentier à gauche s'enfonçant dans le sous-bois en direction de « Bellegarde » jusqu'au croisement puis continuer à droite. Rester sur le sentier principal jusqu'au champ et emprunter la piste en face pour rejoindre la route.
- 6 **Ferme « Bruchet » (6,5 km)** : Prendre le sentier en face traversant 2 champs et continuer durant 400 m pour atteindre une piste en contrebas du village perché. La descendre jusqu'à la route. La prendre à droite durant 1,5 km pour retourner au point de départ.

Mirabel et Blacons



Mirabel: Village fortifié et perché au moyen âge, possession des évêques de Die. Enceinte démantelée en 1586.

Blacons: En 1818, les Lombards Latune créent la fabrique de papiers qui fermera en 1972. Les bâtiments sont réhabilités en habitation, terrain de sport et accueille les



Vallée Sportive - Randonnées pédestres

Fiche Technique



9 km



3h



N° 131



+ 150 m

Départ : Parking des écoles de Mirabel et Blacons.

Descriptif du circuit : Partez à la découverte du village perché de Mirabel. Ce circuit tous publics vous permettra également de découvrir la colline du Charsac et le Col de l'Armurier.

Légende

-  **Départ**
-  **Point d'eau**
-  **Point de vue**
-  **Village perché**



Descriptif de la randonnée

- 1** **Parking des écoles (0 km) :** Remonter par la route entre le terrain de sport et la salle polyvalente. Passer sous le conduit puis prendre le passage vouté des « Cascades » en face. Monter à gauche par l'escalier jusqu'à retrouver un parking au-dessus du village.
- 2** **Route du vieux village (200 m) :** Prendre la route à gauche sur 1,3 km. Continuer jusqu'au vieux village.



Charte du Randonneur

- Respecter les tracés de randonnées
- Respecter la faune et la flore
- Ne pas faire de feu dans la nature
- Tenir les chiens en laisse
- Ne pas consommer l'eau des ruisseaux
- Se renseigner sur la période de chasse
- S'informer des règles d'accès aux réserves naturelles